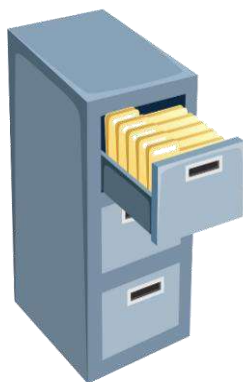




## DOCUMENTS **A CONSERVER** par les Familles



- Calendrier de Rentrée
- Fiche « Informations Pratiques »
- Projet Éducatif "ST LOUIS"
- Présentation de « l'Association des Parents d'Elèves » (A.P.E.L.)
- Calendrier prévisionnel
- Règlement intérieur
- Charte informatique et Charte CDI
- Information Assurance Scolaire Mutuelle St Christophe
- Listes Fournitures Scolaires



### LE SECRETARIAT

#### HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 7h45 à 12h30 et 13h à 18h  
Mercredi : 7h45 à 12h30 et 13h à 17h

#### NOUS JOINDRE

Par téléphone : 02.51.76.60.20  
Par mail : [secretariat@lcsaintlouis.fr](mailto:secretariat@lcsaintlouis.fr)



## CALENDRIER DE RENTREE

### AFFICHAGE DES LISTES DE CLASSES ET RECUPERATION DES MANUELS SCOLAIRES

(GRANDE SALLE D'ÉTUDE DU BAT. ATLANTIQUE) LE :

- ⇒ Niveau **6<sup>ème</sup>** : Jeudi 31 Août 2023 - 15h30-17h30
- ⇒ Niveau **5<sup>ème</sup>** : Mardi 29 Août 2023 - 14h00-17h00
- ⇒ Niveau **4<sup>ème</sup>** : Mercredi 30 Août 2023 - 9h00-12h00
- ⇒ Niveau **3<sup>ème</sup>** : Mercredi 30 Août 2023 - 14h00-17h00



*Pour les fratries,  
les manuels peuvent être pris  
sur une seule ½ journée.*

### HORAIRES AMENAGES LE JOUR DE LA RENTREE



	Lundi 4 Septembre		Mardi 5 septembre	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
6 <sup>ème</sup>	9h30 à 12h30	13h45 à 16h45	Début 9h25	Cours selon EDT
5 <sup>ème</sup>	<i>Les élèves n'auront pas cours pour permettre l'accueil des 6<sup>èmes</sup></i>		8h30 - 11h30	13h45 - 16h45
4 <sup>ème</sup>			8h30 - 11h30	
3 <sup>ème</sup>			8h30 - 12h25	

- Les parents disponibles des élèves de 6<sup>ème</sup> sont invités le Lundi 04 Septembre à 9h30 à prendre un café dans le restaurant de l'établissement avec l'A.P.E.L.
- Les emplois du temps donnés le jour de la rentrée aux élèves le seront à titre provisoire et seront susceptibles de modification jusqu'à la mi-septembre.
- Le jour de la rentrée, les élèves viennent avec un bloc-notes et quelques copies

## CALENDRIER DES REUNIONS

à noter dès maintenant sur votre agenda

### REUNION PARENTS

- ⇒ Niveau **6<sup>ème</sup>** : Mardi 5 Septembre à 18h
- ⇒ Niveau **5<sup>ème</sup>** : Lundi 11 Septembre à 18h
- ⇒ Niveau **4<sup>ème</sup>** : Mardi 12 Septembre à 18h
- ⇒ Niveau **3<sup>ème</sup>** : Jeudi 14 Septembre à 18h



### FORMATION ET INSCRIPTION DES PARENTS CORRESPONDANTS :

Jeudi 21 septembre à 19h45

### A.P.E.L. – ST LOUIS (ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES) :

- 05 octobre 2023 - **19h45** : Réunion d'Information  
« *Qu'est-ce que l'APEL à ST LOUIS ?* »
- 05 octobre 2023 - **20h15** : Assemblée Générale de l'A.P.E.L.



**Toutes ces réunions se dérouleront dans la salle de DS au 3<sup>ème</sup> étage bâtiment LOIRE (Lycée).**

## I. VIE SCOLAIRE

### 1.A REGLEMENT INTERIEUR

Vous trouverez les informations suivantes :

- L'accès dans l'établissement
- L'Agenda - Carnet de correspondance
- Les Absences
- Le Régime de dispense d'étude (autorisation de sortie) en cas de changement d'emploi du temps
- Le Pôle Santé



### POUR LES RETARDS ET ABSENCES

02.51.76.60.28

### 1.C CARTE DE VIE SCOLAIRE

Chaque élève reçoit à la rentrée une carte d'identité scolaire.



La carte de vie scolaire est obligatoire à l'intérieur de l'établissement. Elle permet l'identification de l'élève, le contrôle d'autorisation de sortie et d'accès au restaurant scolaire.

Les oublis de carte sont sanctionnés. En cas de perte ou dégradation, l'élève devra acquérir une nouvelle carte au secrétariat (coût 5 euros).

### 1.B ETUDE DU SOIR

L'étude est ouverte jusqu'à 17h40 le lundi, le mardi, le jeudi, 16h45 le vendredi. L'accès y est libre et gratuit.

Toutefois, si vous souhaitez que la présence de votre enfant soit contrôlée, vous pouvez demander une inscription auprès de la vie scolaire sur laquelle vous pourrez indiquer les jours et les heures de présence de votre enfant.

Les absences à l'étude devront être signalées par écrit à la vie scolaire ou par mail, tout comme les changements éventuels (jours, heures).

## II. ÉCOLE DIRECTE

En début d'année, vous recevrez un identifiant et un mot de passe qui vous permettront de vous connecter à votre espace famille.

Il est **indispensable** que vous procédiez à cette démarche pour le suivi de la scolarité de votre enfant. Nous n'envoyons plus de circulaire papier.

Vous avez ainsi un accès direct et en continu :

- Notes - cahier de texte - Bulletins Trimestriels
- Absences -Retard - Sanction
- Facturation
- Certificat de scolarité
- Circulaires vous informant de la vie de l'établissement et d'organisations concernant la scolarisation de votre enfant

Si vous ne possédez pas de connexion internet, il est indispensable de nous le signaler par courrier, le jour de la rentrée.



### III. PASTORALE

- Tous les jeunes participent à la pastorale. Chacun est accueilli dans le respect de ses convictions religieuses.
- Les ouvrages utilisés sont : Dokthéo, Mes questions parlons-en et la méthode T'es ou ? en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>.
- Nous proposons, aux élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, une réflexion sur le sens de la vie, la relation aux autres et des actions au quotidien pour plus de fraternité, dans la vie de l'établissement ou auprès d'associations caritatives locales et internationales.
- Les jeunes peuvent célébrer la foi chrétienne en participant aux temps de prière et aux célébrations eucharistiques proposés à l'oratoire tout au long de l'année liturgique.
- Les 6<sup>èmes</sup> et 5<sup>èmes</sup> ont une heure, 1 semaine sur 2, de culture religieuse inscrite dans leur emploi du temps.
- Les 6<sup>èmes</sup> et 5<sup>èmes</sup> qui le souhaitent ont une heure de catéchèse 1 semaine sur 2 en plus.
- Les 4<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> bénéficient de 3 temps forts au cours de l'année (réflexion/film/intervenant).



### IV. FOURNITURES SCOLAIRES-LIVRES SCOLAIRES-DICTIONNAIRE-BLOUSE

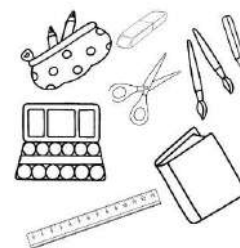
#### 4.A - FOURNITURES SCOLAIRES

Vous pouvez commander par internet le carton de fournitures. Pour vous simplifier la rentrée des classes, votre Association des Parents d'Elèves a mis en place une opération « Fournitures Scolaires ».

Gagnez du temps et recevez votre colis complet de fournitures scolaires à la date et au lieu de votre choix (domicile, bureau, vacances...)

- Listes conformes à la demande de l'établissement
- Possibilité de supprimer les articles que vous ne souhaitez pas racheter ;
- Economique grâce à la mutualisation ;
- Commande rapide par internet sécurisé, par chèque ou CB.

Pour être informé à temps de la mise en ligne des listes de vos enfants, rendez-vous dès maintenant sur [www.scoleo.fr](http://www.scoleo.fr)



#### 4.C - DICTIONNAIRE

Les élèves de sixième recevront un dictionnaire, offert par le Conseil Départemental, en début d'année scolaire.

#### 4.B - MANUELS SCOLAIRES

Les manuels scolaires seront distribués fin août selon le calendrier de rentrée. Nous vous demandons de les recourir. En fin d'année, les manuels détériorés ou perdus seront facturés.

#### 4.D - BLOUSE

Pour les cours en laboratoire, le port d'une blouse en coton est obligatoire

#### 4.E - CALCULATRICE

Une calculatrice scientifique est demandée. Si vous devez en acheter une, modèle conseillé : « Casio Collège »

## V. CONTRIBUTION DES FAMILLES-REGIME-FACTURATION-BOURSES-AIDES FINANCIERES-ASSURANCE

### 5.A - CONTRIBUTION DES FAMILLES

Nous remercions les familles qui feront le choix de la contribution volontaire. En choisissant ce tarif, vous aidez à la pérennité de l'établissement (entretien, sécurité, mise aux normes de locaux scolaires). Vous pouvez constater que les conditions d'accueil de vos enfants s'améliorent de façon significative.

#### REDUCTION POUR LES FAMILLES

Nombre d'enfants scolarisés à St Louis	2	3	4	>4
Montant de la réduction	100 €	250 €	500 €	Scolarité Gratuite

#### PARTICIPATION DES FAMILLES MONTANT ANNUEL (\*)

	Collège
Tarif de base	655 €
Tarif volontaire	755 €

### 5.B - CHOIX DE REGIME

Nous vous demandons de remplir, dans le contrat de scolarisation, le choix du régime. Si vous faites le choix d'attendre la réception de



l'emploi du temps, un imprimé sera donné à votre enfant, le jour de la rentrée.

Les familles s'engagent, pour l'année, sur l'un de ces forfaits, pour des jours fixes, sans possibilité de différenciation entre les semaines A et B. L'engagement de la famille est pour l'année scolaire. Si, exceptionnellement, un repas n'est pas pris, en informer l'accueil du collège par un écrit, la veille ou au plus tard à la première heure (repas non remboursé).

Le régime est forfaitaire avec une carence de 10 jours, non déduits. Au-delà, une déduction est possible, si absence justifiée.

### 5.C - FACTURATION

La facture sera disponible courant octobre dans l'espace famille (école directe). Il n'y aura ni édition papier, ni envoi par la poste.

Règlement de votre facture : vous avez le choix entre un règlement :

- Annuel : un seul règlement à réception de la facture
- Trimestriel : règlement en trois fois : 5 octobre, 5 janvier, 5 avril (retourner les trois chèques à réception de la facture début octobre, avec la date d'encaissement au dos)
- Mensuel par prélèvement (9 mensualités d'octobre à juin. Retourner, dans ce cas, le mandat de prélèvement SEPA et joindre un RIB (uniquement pour les nouvelles demandes).

#### REGIME DEMI-PENSIONNAIRE FORFAIT ANNUEL

	Collège
Deux repas par semaine	369,00 €
Trois repas par semaine	560,00 €
Quatre repas par semaine	747,00 €
Cinq repas par semaine	935,00 €

#### RESTAURATION OCCASIONNELLE

	Collège
Hors forfait demi-pension	6,45 €



#### 5.D - BOURSES NATIONALES

Une information vous sera transmise à la rentrée.

Un simulateur internet vous permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire :

[www.education.gouv.fr/bourses-de-college](http://www.education.gouv.fr/bourses-de-college)

#### 5.E - AIDE FINANCIERE (ÉTAT, CONSEIL DEPARTEMENTAL, FOND D'AIDE A.P.E.L.)

Les familles peuvent faire une demande d'aide financière auprès de l'établissement. Formulaire à demander au secrétariat courant septembre.

#### 5.F - ASSURANCE

L'établissement a souscrit un contrat d'assurance Groupe pour l'ensemble des élèves, dont vous trouverez les garanties dans le feuillet joint. Il est inutile de nous fournir l'attestation d'assurance Responsabilité Civile.

Une nouvelle législation ne nous permet plus de remettre d'attestation d'assurance à nos élèves sans que la notice d'information n'ait été préalablement consultée et acceptée.



Afin de répondre à ces contraintes réglementaires, il est demandé à chaque famille de se connecter sur l'Espace parents, rubriques informations pratiques du site de la Mutuelle St Christophe, pour prendre connaissance de la notice d'information, l'accepter et ainsi télécharger l'attestation souhaitée.

## VI. A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves)

Vous trouverez, dans les pages suivantes, des documents, qui présentent les actions et le rôle de l'A.P.E.L. Dans le contrat de scolarisation, vous avez une rubrique à cocher pour adhérer ou pas à l'Association.

Nous vous remercions, par avance, de votre soutien.



## VII. ASSOCIATION SPORTIVE

L'Association Sportive (AS) du collège Saint-Louis est animée par les enseignants d'EPS. Elle permet aux collégiens de s'engager dans une ou plusieurs pratiques physiques et sportives complémentaires aux heures d'enseignement obligatoires.

En invitant à la rencontre, l'AS offre des voies originales d'accès à la réussite scolaire, ainsi qu'à l'insertion, la coopération, la solidarité et au développement de sa santé et de son bien-être. Les pratiques proposées sont l'escalade, le kayak de mer (uniquement en troisième), la danse, le tennis de table, le football, le step, Multisport collectifs. Les séances sont planifiées le midi, le soir ou le mercredi après-midi.

Une information sur l'organisation est donnée par les enseignants d'EPS la semaine de la rentrée. L'inscription nécessite une autorisation parentale et une cotisation annuelle de 18 €. Elle ouvre l'accès à plusieurs pratiques dans les limites des places disponibles.



Le groupe scolaire Saint-Louis est un établissement catholique d'enseignement, sous contrat d'association avec l'État, qui fait partie du réseau mennaisien.

Dans le respect du cheminement de chacun, il est un lieu d'annonce de l'Évangile : découverte initiale, approfondissement de la foi.

En accord avec cette identité, l'école est un lieu de vie ouvert à toute personne qui adhère à l'esprit de notre projet éducatif.



## L'école est un lieu de rencontre

*Elle accueille jeunes et adultes comme des personnes uniques.  
Elle les rassemble dans leur diversité, avec leurs missions.  
Elle est attentive à chacun dans toutes ses dimensions.*

Toutes les personnes qui apprennent, travaillent et s'investissent dans l'établissement sont membres de la communauté éducative. Chacun avec son histoire, ses compétences, ses missions est porteur de richesses.

L'école est un lieu d'écoute et d'échange.

Elle invite chacun à porter sur les autres un regard bienveillant et à les respecter en tant que personnes, avec toutes leurs dimensions physiques, matérielles, affectives, relationnelles, spirituelles.



## Pour aider à se construire

*Entre parcours communs et itinéraires personnalisés.  
Entre accompagnement et prise d'initiative.  
Entre objectifs scolaires et ouverture sur le monde.*

L'école donne sens aux apprentissages, par les relations qu'elle crée entre les savoirs, les projets qu'elle propose, les parcours qu'elle organise (culturel, linguistique, d'orientation...) et les partenariats qu'elle tisse avec l'extérieur.

Elle développe le sens de l'effort, et l'envie d'apprendre dans un environnement où les prises d'initiatives personnelles et collectives sont encouragées. Tout en visant des objectifs communs, chacun évolue à son rythme, et peut apprendre de ses erreurs. Pour tous, jeunes comme adultes, l'école est un lieu de formation.

## Le réseau mennaisien

Fondé par le Père Jean-Marie de La Mennais (1780-1860) et les frères de Ploërmel, il regroupe un ensemble d'écoles en France et à l'étranger.

Ouvertes à tous, elles donnent la priorité à la personne humaine dans toutes ses dimensions et portent une attention particulière aux formes de pauvreté de notre époque.

*"Mes écoles sont instituées pour faire connaître Jésus-Christ [...]  
L'instruction n'est qu'une moitié de notre tâche, l'éducation est la principale [...]  
Nous avons à former l'homme tout entier, à le former pour lui-même, pour son propre bonheur, pour sa famille, pour la société, pour la terre et pour l'éternité."*

Jean-Marie de La Mennais

## Afin de vivre ensemble en être libre et responsable

*En faisant des choix éclairés.  
En agissant avec et pour les autres.  
Pour s'engager dans la vie avec confiance.*

L'école est un lieu d'éducation au choix. Elle aide chacun à construire des réflexions argumentées et développer son esprit critique. La compréhension et le respect des règles, l'engagement dans des actions, l'éducation à la santé et la solidarité permettent de gagner en autonomie. L'école contribue à l'épanouissement de chacun, au développement de la confiance en soi et envers les autres.



Représenter

Accueillir

Animer

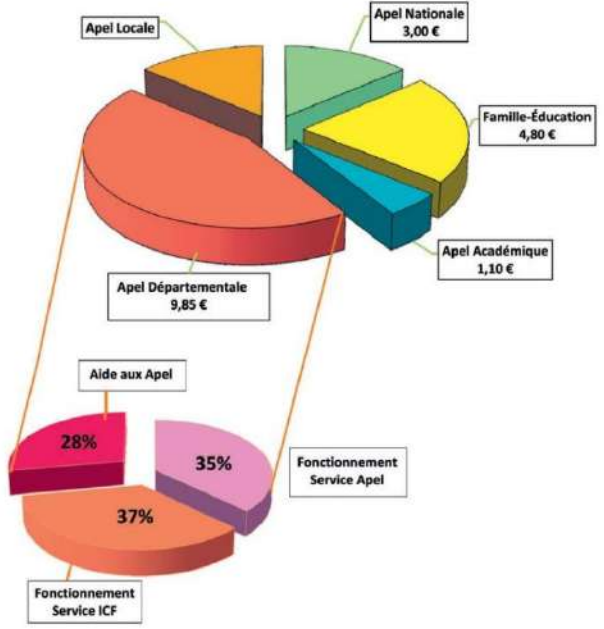
Informer

Année Scolaire 2023/2024



Tél. 02 40 14 57 00

VOTRE ADHÉSION À L'APEL, C'EST :



Category	Amount / Percentage
Apel Nationale	3,00 €
Famille-Éducation	4,80 €
Apel Académique	1,10 €
Apel Départementale	9,85 €
Aide aux Apel	28%
Fonctionnement Service Apel	35%
Fonctionnement Service ICF	37%

L'APEL DÉPARTEMENTALE 44 est à votre disposition pour vous informer et vous conseiller tous les jours sauf le samedi de 8 h 30 à 12 h 30 & 13 h 30 à 17 h 30  
Tél. 02 40 14 57 00  
Fax 02 40 74 66 63  
E-mail : apel.loire-atlantique@orange.fr

Le Service Information et Conseil aux Familles vous accueille et vous informe tous les jours sauf le jeudi de 9 h à 12 h 30 & 13 h 30 à 17 h 45 et le samedi sur RDV de 9 h à 12 h  
Tél. 02 40 14 57 07  
Fax 02 40 74 66 63  
E-mail : icf.apel.nantes@orange.fr

**APEL DÉPARTEMENTALE 44 : 47 rue François Bruneau - 44041 NANTES CEDEX 1**

L'APEL représente l'ensemble des familles. Elle est partenaire de la communauté éducative et soutient les projets pédagogiques, sportifs, artistiques ou autres...

## LES DIFFÉRENTES ACTIONS DE L'APEL

Accueillir

- Accueil des familles lors des journées Portes Ouvertes, de l'Assemblée Générale, de la rentrée scolaire des 6èmes, et des différentes réunions de rentrée.

Informar

- Des conférences sont en projet. Nous espérons pouvoir les proposer aux familles, peut-être même certaines aux élèves (tout ceci étant en réflexion).

Représenter

- Organisation de la désignation des parents correspondants de classe, information du rôle du parent correspondant auprès de ceux-ci en début d'année scolaire et suivi tout au long de l'année. Le parent correspondant s'engage à assurer la liaison entre les parents d'élèves de la classe, l'équipe éducative et pédagogique, la direction et l'APEL. Lors des conseils de classe, il représente les familles.

Un questionnaire « Vie d'établissement » destiné à tous les parents d'élèves, sera transmis par mail au 3<sup>ème</sup> Trimestre, afin que vous puissiez vous exprimer. Les questionnaires, ainsi que tous les documents nécessaires au parent correspondant, sont disponibles sur le site de l'établissement.

- Participation des membres de l'APEL aux différentes commissions intéressant la vie scolaire des élèves : conseils (d'établissement, de discipline plénier, aux différentes commissions de l'établissement (santé-sécurité, environnement, restauration...), et aux réunions de l'OGEC (organisme de gestion de l'établissement).



## Animer

- Aider et soutenir les projets :
  - Les sorties scolaires, la Pastorale, les soirées à thèmes...
  - Le Bal des lycéens, le foyer...

Les bénéficiaires du vide-greniers vont au fond d'aide pour les familles en difficulté de l'établissement, et/ou en soutien à un projet humanitaire pour l'ONG ASSIFIC.

### **L'APEL a besoin de parents bénévoles pour mener à bien ses actions.**

Si vous êtes intéressés, par une ou plusieurs activités, nous vous invitons à découvrir l'APEL lors de sa réunion d'Information qui se tiendra en début d'année scolaire le Jeudi 05 Octobre 2023.

Cette soirée vous permettra d'accéder à une information plus complète, sur les objectifs de notre association, très active.

- Être adhérent de l'APEL : c'est soutenir financièrement l'APEL pour les actions menées tout au long de l'année pour nos enfants
- Être membre APEL : c'est être élu(e) lors de l'assemblée générale pour participer et voter aux réunions de l'APEL et ainsi être plus présent dans l'organisation de nos manifestations.

*A défaut d'être présent à l'assemblée générale, il est donc impossible d'être membre et de participer aux conseils d'administration.*

Votre Cotisation Locale 2022/2023 au Lycée Collège Saint-Louis a permis :

- D'aider les familles en difficulté au sein de l'établissement, avec la collaboration de la Direction.
- Des soutiens logistiques et matériels pour les différents projets, auprès de professeurs, mobilier, tables d'Échec et de Tennis de table.

- Être membre du bureau APEL : c'est être élu(e) en tant que président(e), trésorier(ère), secrétaire et leurs adjoints.

A VOS AGENDAS :

**JEUDI 5 OCTOBRE 2023 - BÂTIMENT LOIRE - LYCEE 3<sup>e</sup> Etage**

⇒ 19H45 : Présentation APEL

⇒ 20H15 : ASSEMBLEE GENERALE




# CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024



AOÛT 2023	
MAR	1
MER	2
JEU	3
VEN	4
SAM	5
DIM	6
LUN	7
MAR	8
MER	9
JEU	10
VEN	11
SAM	12
DIM	13
LUN	14
MAR	15
MER	16
JEU	17
VEN	18
SAM	19
DIM	20
LUN	21
MAR	22
MER	23
JEU	24
VEN	25
SAM	26
DIM	27
LUN	28
MAR	29
MER	30
JEU	31

SEPTEMBRE 2023	
VEN	1 1 <sup>ère</sup> - Term
SAM	2
DIM	3
LUN	4 6 <sup>ème</sup> 2 <sup>nde</sup> Rentrée
MAR	5 1 <sup>ère</sup> - Term Rentrée
MER	6 5 <sup>e</sup> /4 <sup>e</sup> /3 <sup>e</sup> 1 <sup>ère</sup> -Term Rentrée
JEU	7 2 <sup>nde</sup>
VEN	8
SAM	9
DIM	10
LUN	11 5 <sup>ème</sup>
MAR	12 4 <sup>ème</sup>
MER	13
JEU	14 3 <sup>ème</sup>
VEN	15
SAM	16
DIM	17
LUN	18 1 <sup>ère</sup>
MAR	19 TERM.
MER	20
JEU	21
VEN	22
SAM	23
DIM	24
LUN	25
MAR	26
MER	27
JEU	28
VEN	29
SAM	30

OCTOBRE 2023	
DIM	1
LUN	2
MAR	3
MER	4
JEU	5
VEN	6
SAM	7
DIM	8
LUN	9
MAR	10
MER	11
JEU	12
VEN	13
SAM	14
DIM	15
LUN	16
MAR	17
MER	18 APEL ??
JEU	19
VEN	20
SAM	21
DIM	22
LUN	23
MAR	24
MER	25
JEU	26
VEN	27
SAM	28
DIM	29
LUN	30
MAR	31

 Affichage des Listes de Classes

 Distribution des Manuels Scolaires

 Réunion Parents  
 Installation Internet

## Calendrier scolaire 2023-2024

[www.vacances-scolaires-education.fr](http://www.vacances-scolaires-education.fr)

### ZONE A

Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

### ZONE B

Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg

### ZONE C

Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

SEPTEMBRE 2023	OCTOBRE 2023	NOVEMBRE 2023	DÉCEMBRE 2023	JANVIER 2024	FÉVRIER 2024	MARS 2024	AVRIL 2024	MAI 2024	JUIN 2024	JUILLET 2024	AOÛT 2024
VEN 1	DIM 1	MER 1	VEN 1	LUN 1	JEU 1	VEN 1	LUN 1	MER 1	SAM 1	LUN 1	JEU 1
SAM 2	LUN 2	JEU 2	SAM 2	MAR 2	VEN 2	SAM 2	MAR 2	JEU 2	DIM 2	MAR 2	VEN 2
DIM 3	MAR 3	VEN 3	DIM 3	MER 3	SAM 3	DIM 3	MER 3	VEN 3	LUN 3	MER 3	SAM 3
LUN 4 Rentrée	MER 4	SAM 4	LUN 4	JEU 4	DIM 4	LUN 4	JEU 4	MAR 4	MAR 4	JEU 4	DIM 4
MAR 5	JEU 5	DIM 5	MAR 5	VEN 5	LUN 5	MAR 5	VEN 5	VEN 5	MER 5	VEN 5	LUN 5
MER 6	VEN 6	LUN 6	MER 6	SAM 6	MAR 6	MER 6	SAM 6	LUN 6	JEU 6	SAM 6	MAR 6
JEU 7	MAR 7	JEU 7	MAR 7	JEU 7	MER 7	JEU 7	DIM 7	MAR 7	DIM 7	MER 7	JEU 7
VEN 8	DIM 8	MER 8	VEN 8	LUN 8	JEU 8	VEN 8	LUN 8	MER 8	SAM 8	LUN 8	JEU 8
SAM 9	LUN 9	JEU 9	SAM 9	MAR 9	VEN 9	SAM 9	MAR 9	JEU 9	DIM 9	MAR 9	VEN 9
DIM 10	MAR 10	MAR 10	DIM 10	MER 10	SAM 10	JEU 10	MER 10	VEN 10	LUN 10	MER 10	SAM 10
LUN 11	MER 11	SAM 11	LUN 11	JEU 11	DIM 11	LUN 11	JEU 11	SAM 11	MAR 11	JEU 11	DIM 11
MAR 12	JEU 12	DIM 12	MAR 12	VEN 12	LUN 12	MAR 12	VEN 12	DIM 12	MER 12	VEN 12	LUN 12
MER 13	MAR 13	LUN 13	MER 13	SAM 13	MAR 13	MER 13	SAM 13	LUN 13	JEU 13	SAM 13	MAR 13
JEU 14	SAM 14	MAR 14	JEU 14	DIM 14	MER 14	JEU 14	DIM 14	MAR 14	VEN 14	DIM 14	MER 14
VEN 15	DIM 15	MER 15	VEN 15	LUN 15	JEU 15	VEN 15	LUN 15	MER 15	SAM 15	LUN 15	JEU 15
SAM 16	LUN 16	JEU 16	SAM 16	MAR 16	MAR 16	SAM 16	MAR 16	JEU 16	DIM 16	MAR 16	VEN 16
DIM 17	MAR 17	VEN 17	DIM 17	MER 17	SAM 17	DIM 17	MER 17	VEN 17	LUN 17	MER 17	SAM 17
LUN 18	MER 18	SAM 18	LUN 18	JEU 18	DIM 18	LUN 18	JEU 18	SAM 18	MAR 18	JEU 18	DIM 18
MAR 19	JEU 19	MAR 19	MAR 19	VEN 19	LUN 19	MAR 19	VEN 19	DIM 19	MER 19	VEN 19	LUN 19
MER 20	VEN 20	LUN 20	MER 20	SAM 20	MAR 20	MER 20	SAM 20	LUN 20	JEU 20	SAM 20	MAR 20
JEU 21	SAM 21	MAR 21	JEU 21	DIM 21	MER 21	JEU 21	DIM 21	MAR 21	VEN 21	DIM 21	MER 21
VEN 22	DIM 22	MER 22	VEN 22	LUN 22	JEU 22	VEN 22	LUN 22	MER 22	SAM 22	LUN 22	JEU 22
SAM 23	LUN 23	JEU 23	SAM 23	MAR 23	VEN 23	SAM 23	MAR 23	JEU 23	DIM 23	MAR 23	VEN 23
DIM 24	MAR 24	MAR 24	DIM 24	MER 24	SAM 24	DIM 24	MER 24	MAR 24	LUN 24	MER 24	SAM 24
LUN 25	MER 25	SAM 25	LUN 25	JEU 25	DIM 25	LUN 25	JEU 25	SAM 25	MAR 25	JEU 25	DIM 25
MAR 26	JEU 26	DIM 26	MAR 26	VEN 26	LUN 26	MAR 26	VEN 26	DIM 26	MER 26	VEN 26	LUN 26
MER 27	VEN 27	LUN 27	MER 27	SAM 27	MAR 27	MER 27	SAM 27	LUN 27	JEU 27	SAM 27	MAR 27
JEU 28	SAM 28	MAR 28	JEU 28	DIM 28	MER 28	JEU 28	DIM 28	MAR 28	VEN 28	DIM 28	MER 28
VEN 29	DIM 29	MER 29	VEN 29	LUN 29	JEU 29	VEN 29	LUN 29	MER 29	SAM 29	LUN 29	JEU 29
SAM 30	LUN 30	JEU 30	SAM 30	MAR 30	VEN 30	SAM 30	MAR 30	JEU 30	DIM 30	MAR 30	VEN 30
MAR 31	MAR 31	DIM 31	DIM 31	MER 31	MER 31	DIM 31	VEN 31	VEN 31	VEN 31	MER 31	SAM 31

Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après la classe.

## Règlement Intérieur du Collège Saint-Louis

### I. SCOLARITÉ

#### I.A ACCES DE L'ETABLISSEMENT :

Ouverture de l'établissement à 7h45 et fermeture à 17h45.

Toutes les entrées et sorties des élèves se feront par le portail Rue André LE NÔTRE pour les piétons et les cyclos, et par le bureau de la vie scolaire sur le front de mer aux autres horaires. Pour entrer dans l'établissement, les élèves doivent être munis de leur carte de vie scolaire. L'accès par le portail Rue Vivant Lacour est interdit aux Elèves (sauf les internes le lundi et le jeudi matin).



#### I.B HORAIRE DE LA SEMAINE :

Jours de classe, amplitude maximale :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 16h45 ou 17h40
- Mercredi matin : de 8h30 à 12h25



#### I.C REGIME DE DISPENSE D'ETUDE (AUTORISATIONS DE SORTIE) EN CAS DE CHANGEMENT D'EMPLOI DU TEMPS :

Pour diverses raisons, l'absence de professeur peut entraîner un changement d'emploi du temps. Ces changements vous seront communiqués par l'envoi d'un mail sur votre messagerie « École Directe » et sera visible sur l'onglet « Emploi du Temps » École Directe. Une information orale, seule, ne doit pas être prise en compte.

Dans le contrat de scolarisation, vous choisissez le régime de dispense d'étude pour le premier cours du matin et le dernier cours de l'après-midi. Vous avez 3 possibilités codées en couleur:

- aucune autorisation : code couleur **rouge**.
- autorisation en cas d'absence de professeurs **prévue** : code couleur **orange**.
- autorisation en cas d'absence de professeur **prévue** et **imprévue** : code couleur **vert**.

En cours d'année, si vous souhaitez modifier le régime de dispense d'étude en cas de changement d'emploi du temps, vous pouvez demander un imprimé à la vie scolaire. Ce peut être également une mesure éducative décidée conjointement par les parents et l'établissement.

En dehors des premiers et derniers cours, l'étude est obligatoire.

En cas de force majeure (verglas, neige...) les élèves peuvent être dans la nécessité de regagner leur domicile en cours de journée, par le moyen de transport habituel, sans la sollicitation préalable de l'accord des parents. Si ce cas de force majeure se produit, il en sera immédiatement fait mention sur la page d'accueil du site du collège.

#### I.D L'AGENDA-CARNET DE CORRESPONDANCE :

L'élève doit l'avoir en permanence avec lui pendant ses heures de cours. Celui-ci doit être bien tenu. En cas de perte ou de détérioration, la famille sera dans l'obligation d'en racheter un autre (10 euros).  
Nous demandons à chaque parent de le consulter très régulièrement.

#### I.E LES DEVOIRS DE L'ELEVE :

L'assiduité et l'exécution des tâches scolaires constituent des obligations propres à la qualité d'élève.  
Les élèves apporteront à leur travail scolaire une application soutenue et faciliteront, par leur attitude ou leur initiative, le travail des autres.

#### I.F INFORMATION SUR L'EVALUATION DES ELEVES :

Les parents seront informés par un bulletin trimestriel (moyennes obtenues et appréciations). Les familles peuvent également suivre les résultats scolaires via école directe.

#### I.G ABSENCES ET RETARDS :

Toute absence doit être signalée dans les meilleurs délais (début de matinée) soit par une communication téléphonique de la famille auprès de la vie scolaire au 02 51 76 60 28 (ligne directe) soit par « École Directe », adressé à :

- ⇒ Pour les 6èmes : Référente Niveau 6ème
- ⇒ Pour les 5èmes, 4èmes et 3èmes : RVS Collège

L'absence sera considérée comme justifiée sur « école directe » uniquement quand l'élève aura déposé à la vie scolaire le justificatif écrit (coupon détachable dans l'agenda-carnet de correspondance).

Les rendez-vous, médicaux par exemple, doivent être pris – sauf cas exceptionnel – en priorité en dehors des heures de cours. Conformément à la demande de l'Inspection académique, nous faisons une déclaration des absences injustifiées.

Lors d'un retard, l'élève ne sera admis en cours qu'après autorisation écrite de la Vie scolaire, sous réserve de l'accord du professeur.

Cette autorisation peut être refusée et des sanctions peuvent être prises si les retards sont fréquents ou totalement injustifiés.

#### I.H DISPENSE EPS :

L'E.P.S. est une discipline obligatoire qui s'adresse à tous les élèves, à fortiori les élèves à besoins particuliers ou en situation de handicap. Une inaptitude résulte d'un diagnostic du médecin. Elle prévoit une formulation des contre-indications en termes d'incapacités fonctionnelles (types de mouvements, types d'efforts, types d'environnement, etc.) et non pas en termes d'activités physiques interdites à l'élève. Elle ne dispense pas l'élève de présence en cours. A partir du certificat médical d'inaptitude, l'enseignant peut adapter son enseignement aux capacités de l'élève. Si aucune adaptation n'est possible, une dispense peut être délivrée par l'établissement.



## II. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

### II.A SELF, INTERCOURS, RECREATION :

Si un élève doit prendre exceptionnellement son repas à l'extérieur, il doit remettre un écrit de ses parents la veille ou, au plus tard, avant le premier cours de la matinée, au secrétariat. Si un élève habituellement externe veut prendre un repas, il suivra la même procédure.

**Pendant les intercours**, les élèves restent dans leur salle de classe.

Lorsque la classe quitte sa salle pour une salle spécialisée, les élèves se déplaceront dans le calme, sans perte de temps inutile.

**Les récréations** se prennent **exclusivement** sur les cours du collège et sous les préaux à l'exclusion des espaces limités par une ligne rouge. Les élèves ne doivent pas stationner dans les bâtiments pendant les récréations.

Le survêtement est réservé aux séances d'EPS. Tout adulte est habilité à faire un rappel aux élèves ne respectant pas ces règles.

Un comportement agressif, de quelque nature que ce soit, ne sera pas toléré.

La possession d'objets pouvant blesser ou l'utilisation d'objets nécessaires à la scolarité à des fins de menace ou d'agression sont interdites : Les cutters, le "Blanco" liquide (inflammable), ainsi que les déodorants sous forme d'aérosols.

L'usage du tabac et de la cigarette électronique est interdit. L'introduction d'alcool ou de substances illicites est interdite.

L'usage d'objets non utiles à la vie scolaire est proscrit. L'utilisation des téléphones portables et tout autre objet connecté est interdite dans l'enceinte de l'établissement. Ceux-ci sont obligatoirement éteints et non visibles. Tout appareil vu et/ou utilisé sera confisqué et remis à la Vie scolaire. Les parents devront venir récupérer l'appareil confisqué.

**Le respect des biens** comprend le respect des biens personnels (vol ou détérioration) et le respect des biens collectifs (matériel et locaux mis à la disposition des élèves).

Toute détérioration entraînera des sanctions et sera facturée.

Nous demandons aux élèves d'être vigilants et de se dispenser d'avoir avec eux des objets de valeur, des sommes importantes ou des moyens de paiement.

L'établissement est dégagé de toute responsabilité en cas de perte, dégradation ou vol d'un objet personnel.

### II.B RESPECT DES PERSONNES ET DES BIENS :

*L'école invite chacun à respecter les autres en tant que personnes, avec toutes leurs dimensions physiques, matérielles, affectives, relationnelles, spirituelles.*

*Extrait du projet éducatif*

**Les élèves sont invités à réfléchir aux effets de leur comportement sur autrui.**

Le respect des personnes suppose que les remarques désobligeantes portant par exemple sur l'aspect physique, les vêtements, les croyances, les engagements des uns et des autres sont à proscrire. Il en est de même, évidemment, des insultes ou des menaces proférées contre une personne, sa famille, sa profession ou un groupe auquel il appartient.

L'établissement est un lieu de travail où il convient d'avoir une tenue vestimentaire adéquate, simple, correcte et décente : pas de couvre-chef, sous-vêtements non visibles, pas de décolletés plongeants, jupes courtes, shorts, jeans troués et tenues de plage interdits.

### II.C SECURITE :

**Les élèves veilleront à ne pas mettre en danger la sécurité des personnes.**

Pour cela, il convient de respecter les consignes de sécurité générale qui imposent que des alarmes ne soient pas déclenchées abusivement, que les systèmes d'alarme ne soient pas détériorés, que les sorties de classe ou de couloir ne soient pas obstruées. Les élèves sont tenus de respecter les consignes de sécurité particulières concernant certains cours ou l'utilisation de certaines salles et matériels. Le port de la blouse est obligatoire pour les activités en laboratoire.

Respecter et prendre au sérieux les exercices PPMS (confinement et risque majeur) et incendie.

L'entrée ou la sortie de l'établissement doit être particulièrement prudente. Les élèves possédant des deux roues effectueront à pied leur déplacement dans l'enceinte de l'établissement.

### II.D SANTE :

- Une infirmière est présente tous les jours de 10h15 à 15h15, sauf le mercredi, pour recevoir vos enfants.
- La mission de l'infirmière s'inscrit dans le projet éducatif de l'établissement qui est de promouvoir la réussite des élèves, elle concourt à cet objectif par la promotion de la santé des jeunes par l'intermédiaire du CESC (commission éducative de la santé et de la citoyenneté) en collaboration directe avec les équipes pédagogiques et éducatives.
- L'infirmierie est un lieu d'accueil, d'écoute et de soins. Ce n'est en aucun cas un cabinet médical, ni un centre de soins, ni une pharmacie.
- En tant que professionnel de santé, l'infirmière exerce sa fonction dans le respect du secret médical et assure « un suivi, un accompagnement individuel et les actes d'infirmiers de dépistage qui sont de sa compétence chez les élèves qui lui sont signalés, en relation avec les autres partenaires de l'équipe éducative »
- Il est fortement conseillé de faire connaître tout trouble de santé de l'élève auprès de l'infirmière. Il sera peut-être nécessaire de faire en place un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). L'infirmière possède une délivrance de certains médicaments sans prescription médicale pour soulager votre enfant. (Délivrance de médicaments, B.O du 6 janvier 2000 de l'Education nationale). D'autre part, l'infirmière peut délivrer sur prescription médicale l'ensemble des traitements dont votre enfant a besoin. Votre enfant doit ramener au préalable de la prescription et le traitement à l'infirmierie. L'infirmière est la seule habilitée à décider de confier à l'élève tout ou une partie de la gestion de son traitement.
- **Les élèves malades ou blessés doivent se présenter dans un premier temps à la vie scolaire :** selon les cas, l'infirmière contacte la famille et/ou les secours. En cas d'absence de l'infirmière les membres de la direction et de la vie scolaire prennent toutes les mesures nécessaires.



### III. APPLICATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR :

*Afin de vivre ensemble en être libres et responsables,  
la compréhension et le respect des règles permettent de gagner en autonomie.*

*Extrait du projet éducatif*

**Tout manquement au règlement intérieur entraîne une punition ou une sanction.**

Toute personne de la communauté éducative peut être amenée à s'intéresser à ma conduite :

⇒ **Sont prévues les sanctions suivantes :**

- Remarque écrite envoyée par École Directe
- Remarque écrite dans l'agenda carnet de correspondance

⇒ **Sanction officielle enregistrée dans Ecole Directe :**

- Remarque sanction
- Rappel au règlement
- Retenue le soir (1h)
- Retenue mercredi après-midi (1h, 2h ou 3h)

Pour les rappels au règlement et retenues, un billet portant le motif de la sanction devra être signé du professeur, du directeur adjoint et/ou du Chef d'Etablissement. Il sera présenté aux parents et rapporté, signé à la vie scolaire. Dans certains cas, l'établissement proposera, sur le temps des retenues, des travaux d'intérêt général.

L'exclusion de cours : l'élève exclu sera accompagné, à la Vie scolaire, par un élève délégué. En cas de manquement grave, l'établissement se réserve le droit de demander aux parents de venir chercher leur enfant.

Après un fait grave, un cumul de sanctions ou plusieurs retenues, l'élève peut être convoqué à différentes commissions ou conseil :

- La **commission de remédiation** est composée exclusivement des responsables légaux, du professeur principal, du responsable de vie scolaire, et le cas échéant d'un membre de la direction. Elle permet de dialoguer avec l'élève sur certaines de ses difficultés. A l'issue de la commission, le jeune est invité à prendre des engagements par un contrat.

- La **commission éducative** est composée exclusivement des responsables légaux, du professeur principal, du responsable de vie scolaire, du chef d'établissement ou de son adjoint. Des professeurs de la classe peuvent être amenés à siéger à cette commission.

*Une exclusion temporaire peut être décidée lors d'une commission éducative.*

- Le **conseil de discipline plénier** est composé exclusivement des responsables légaux, du Chef d'Etablissement, du professeur principal, du responsable de vie scolaire, des professeurs de la classe, d'un représentant de l'association des parents d'élèves, d'un représentant des élèves. Le conseil de discipline plénier est le seul, habilité à pouvoir décider d'une exclusion définitive.

La décision sera prise par le chef d'établissement, après délibération du conseil.

**Le présent règlement s'applique dans l'enceinte de l'établissement, aux lieux d'activités périscolaires (sorties pédagogiques, stages) ainsi qu'aux abords de l'établissement (rues adjacentes).**

***Chaque année, le règlement intérieur est réexaminé par le Conseil d'Etablissement.***



## I. DOMAINE D'APPLICATION

Afin de se conformer aux dispositions des différentes lois sur l'informatique et en particulier celle de 1988, il est important d'en préciser le champ d'application et les exigences qui en découlent. Ces dispositions s'appliquent à toute utilisation de l'informatique :

- par des personnels de l'établissement en fonction des missions qui leur ont été confiées,
- par les professeurs, formateurs et personnels d'éducation, en présence des élèves,
- par les élèves.

Les moyens et systèmes informatiques comprennent notamment les serveurs, stations de travail et micro-ordinateurs des services administratifs, de la salle des professeurs, de la salle informatique, de la salle multimédia, des salles de technologie, du centre de documentation, des laboratoires et des différentes salles de cours. Le respect des règles définies par le présent document s'étend également à l'utilisation des systèmes informatiques d'organismes extérieurs au Lycée-Collège Saint-Louis, systèmes accessibles par l'intermédiaire des réseaux de l'établissement, par exemple le réseau Internet.

## II. CONDITIONS D'ACCES

- Le droit d'accès à un système informatique est limité à des activités conformes aux missions de l'établissement : recherche, enseignement, administration.
- Le Lycée-Collège Saint-Louis se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les élèves pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs, et de vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs pédagogiques.
- Le Lycée-Collège Saint-Louis ne peut être tenu pour responsable des contenus publiés par les utilisateurs de son réseau.
- Les données stockées sur les serveurs et postes de travail (inclus le répertoire personnel) ne sont pas à titre privé et peuvent être consultées à tout moment pour des raisons d'administration du réseau, à la demande d'un professeur ou du chef d'établissement.



## III. RESPECT DES REGLES DE LA DÉONTOLOGIE INFORMATIQUE

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- de masquer sa véritable identité, ou de s'approprier le mot de passe du compte d'autrui,
- d'altérer des données ou d'accéder à des informations non autorisées,
- de porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images susceptibles de provoquer,
- **de porter atteinte à l'image d'autrui ou du Lycée-Collège Saint-Louis en publiant des textes, images, vidéos et/ou bandes sonores sans l'autorisation des personnes représentées ou du chef d'établissement (articles 226-1 et 226-8 du code pénal).**
- d'interrompre le fonctionnement normal d'un réseau,
- de modifier ou de détruire des informations d'un système ou d'un autre utilisateur sur un disque dur,
- de se connecter à Internet sans y être autorisé.
- Chaque utilisateur s'engage à informer l'établissement de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels.



Le CDI (Centre de Documentation et d'Information) est ouvert tous les jours sous la responsabilité des professeurs documentalistes, Mme Coste et Mme Chiffolleau.

Lieu pédagogique et culturel, le CDI permet à chacun d'acquérir des compétences et d'enrichir ses connaissances en proposant :

- une formation et une aide à la recherche documentaire
- des ressources documentaires variées
- des rencontres autour de la littérature
- un lieu de lecture
- des expositions

## Quand et comment venir ?

Les horaires d'ouverture :

- Lundi 8h30-12h25 / 13h15-17h40
- Mardi 8h30-12h25 / 13h15-17h40
- Mercredi 8h30-12h25
- Jeudi 8h30-12h25 / 13h15-17h40
- Vendredi 8h30-12h25 / 13h15-16h45

Les élèves peuvent venir en autonomie

- pendant une heure de permanence
- le midi de 11h30 à 12h25 et de 13h15 à 13h45
- à la récréation de l'après-midi et dans le cadre d'un cours avec leurs professeurs.

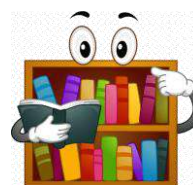
## Que trouve-t-on au CDI ?

- des usuels : dictionnaires et encyclopédies
- des livres de fiction : romans, pièces de théâtre, poésie, contes, BD
- des documentaires
- des manuels scolaires
- des revues et journaux
- le kiosque ONISEP (documents sur les métiers et les formations)
- 17 ordinateurs avec accès à la base documentaire du CDI e-sidoc, à Internet et à différents logiciels. L'utilisation des ordinateurs et des imprimantes est réservée au travail scolaire.



## Pourquoi venir au CDI ?

- pour faire des recherches documentaires
- pour lire
- pour emprunter des livres
- pour t'informer sur les métiers et les formations
- pour utiliser les ordinateurs



## Le prêt

- Les élèves peuvent emprunter 3 documents pendant 3 semaines.
- Seuls les dictionnaires, les encyclopédies et les BD ne peuvent pas être empruntés.



# L'assurance scolaire de votre enfant

**CHERS PARENTS**

Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2023-2024, **votre enfant bénéficiera de l'assurance scolaire et extra-scolaire** de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, premier assureur de l'enseignement privé.

## Les atouts de l'assurance scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe assurances



Une protection à chaque instant : **24h/24, 365 jours par an, y compris pendant les congés.**



**En tous lieux**, qu'il soit à l'école, à la maison, à des activités extra-scolaires... ou en voyage à l'étranger !



**En toutes circonstances** en cas d'accident, de racket à l'école ou sur son trajet...

Grâce au contrat collectif souscrit par votre établissement, vous pouvez profiter d'une assurance scolaire parmi les plus complètes et les plus compétitives du marché .

Garanties	Prestations
<b>Invalidité permanente :</b> • inférieure à 66 % - franchise relative (1) 6 % • comprise entre 66 % et 85 % • supérieure ou égale à 86 %	<b>jusqu'à</b> 45 800 € 65 000 € 99 500 €
<b>Décès</b>	5 000 €
<b>Traitement médical dont forfait hospitalier</b> franchise relative de 7 jours	21 000 €
<b>Frais médicaux prescrits non remboursés</b> par la Sécurité sociale	155 €
<b>Chambre particulière en cas d'hospitalisation -</b> franchise relative de 7 jours	31 € / jour maxi 365 jours
<b>Soins et frais de prothèse :</b> • appareil d'orthodontie • dentaires (par dent) • auditifs, orthopédiques • traitement d'orthodontie rendu nécessaire par l'accident	600 € 600 € 800 € 2 100 €
<b>Frais d'optique -</b> bris de monture, verres ou lentilles	400 €

Garanties	Prestations
<b>Frais de transport</b>	305 €
<b>Frais de rapatriement</b>	1 600 €
<b>Frais de recherche et de sauvetage</b>	10 000 €
<b>Accompagnement psychologique</b> après un accident grave ou une agression	50 € / séance maxi 765 €
<b>Frais de remise à niveau scolaire :</b> cours de rattrapage, frais de garde ou frais de transport - franchise relative de 15 jours consécutifs de scolarité	50 € / jour maxi 1 900 €
<b>Racket et agression dans l'établissement ou sur le trajet :</b> vêtements, clés, papiers administratifs pris en charge sur présentation du dépôt de plainte, une fois par année scolaire	250 €
<b>Instruments de musique :</b> bris ou vol durant les cours, prise en charge une fois par année scolaire et sur présentation du dépôt de plainte en cas de vol. Franchise 30 €	1 100 €

Pour plus d'informations, votre notice d'information sera disponible sur l'Espace Parents à partir du 01 juillet 2023 : <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/rentree-scolaire-2023-2024>

(1) Franchise relative : si le montant du sinistre est inférieur ou égal au montant de la franchise, il n'y a pas d'indemnisation. Si le montant du sinistre est supérieur au montant de la franchise, le montant total du sinistre est indemnisé.

# Comment récupérer l'attestation scolaire de votre enfant à partir du 21 août 2023 ?



1

Rendez-vous sur <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/attestations-eleves>

2

Remplissez le code postal ou département de l'établissement

3

Choisissez votre établissement parmi la liste proposée

4

Renseignez l'identité de votre enfant

5

Remplissez vos coordonnées en tant que représentant légal

**Et c'est tout ! Vous recevrez votre attestation à l'email renseigné.**

Si vous souhaitez davantage de renseignements sur votre contrat d'assurance scolaire (remboursement, adhésion...), contactez notre service dédié par mail :

**[service.asp@msc-assurance.fr](mailto:service.asp@msc-assurance.fr)**

ou par téléphone au **01 56 24 76 00** (suivi du choix 2, puis du choix 1).

**Mutuelle Saint-Christophe assurances**

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - Fax : 01 56 24 76 27 - [www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr)  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497  
Opérations d'assurances exonérées de TVA - Art. 261-C du CGI

## FOURNITURES 6<sup>ÈME</sup>

Vous pouvez commander vos fournitures en ligne et les faire livrer à votre domicile grâce à : [www.scoleo.fr](http://www.scoleo.fr)  
Sauf mention contraire, ne pas acheter de cahier à spirales.

### FOURNITURES COMMUNES A PLUSIEURS DISCIPLINES

- 1 bloc-notes de papier quadrille (petits carreaux)
- 1 paquet de copies doubles perforées 21 x 29,7 grands carreaux
- 2 paquets de feuilles simples perforées 21 x 29,7 grands carreaux
- Lot de 200 pochettes plastifiées perforées pour feuilles 21 x 29,7
- 1 ardoise type Velléda + feutres + effacette
- 1 pochette de crayons de couleurs et 1 pochette de feutres
- Trousse : 1 paire de ciseaux, 1 colle, 1 gomme, 1 stylo bleu (effaçable), 1 vert, 1 rouge, 1 noir
- 1 rouleau de scotch avec support si possible.
- Un porte-uues vert (40 uues)

### MATHEMATIQUES - LES CAHIERS DEMANDES SERONT PRECISES A LA RENTREE.

- 1 porte-mine 0,5 ou 0,7 mm HB
- 1 classeur souple environ 3 cm d'épaisseur
- 1 double décimètre et 1 équerre en plastique transparents (pas de bois ni aluminium)
- 1 compas simple (de préférence un modèle porte crayon)
- 1 rapporteur en plastique
- 1 calculatrice scientifique de type collègue (Modèle : Casio Collège, TI-Collège ou équivalent)

### FRANÇAIS

- 2 cahiers 24 x 32 à grands carreaux de 96 pages (un 3<sup>ème</sup> cahier pourra être demandé au cours de l'année)
- 1 porte-uues de 40 pages

### HISTOIRE-GEOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

- 1 classeur rigide à levier dos 8 cm (qui restera en classe)
- 1 classeur souple plastique 4 anneaux dos entre 2 et 3 cm
- 1 jeu de 6 intercalaires

### ANGLAIS

- 1 cahier 24 x 32 à grands carreaux de 48 pages
- 1 cahier petit format 17 x 22 à grands carreaux

### ESPAGNOL

- 2 cahiers 24 x 32 à grands carreaux de 48 pages

### SCIENCES ET TECHNOLOGIE

- 1 classeur A4 4 anneaux pour feuilles 21 x 29,7 + 8 intercalaires
- 1 paquet de feuilles grands carreaux
- 1 paquet de pochettes plastiques
- 2 cahiers 24x32 de 96 pages
- 1 Torchon

### EDUCATION MUSICALE

- 1 porte-uues (30 uues)

### ARTS PLASTIQUES

- 2 crayons de bois : 2HB et 6B
- 2 pochettes papier blanc 224 g (24 x 32)
- 1 carnet de croquis sans spirales de format minimum : 14 X 21 cm (format paysage ou portrait au choix), (80 pages mini)
- Pinceaux N° 4-10-14
- Peinture (gouache) : 3 couleurs primaires : noir (cyan-magenta-jaune) + blanc + marron
- 1 boîte de récupération de votre choix, pour ranger tout le matériel

## FOURNITURES 5<sup>ÈME</sup>

Vous pouvez commander vos fournitures en ligne et les faire livrer à votre domicile grâce à : [www.scoleo.fr](http://www.scoleo.fr)  
Sauf mention contraire, ne pas acheter de cahier à spirales.

### FOURNITURES COMMUNES A PLUSIEURS DISCIPLINES

- 1 bloc-notes de papier quadrille (petits carreaux)
- 1 paquet de copies doubles perforées 21 x 29,7 grands carreaux
- 2 paquets de feuilles simples perforées 21 x 29,7 grands carreaux
- Lot de 200 pochettes plastifiées perforées pour feuilles 21 x 29,7
- 1 pochette de crayons de couleurs et 1 pochette de feutres
- Trousse : 1 paire de ciseaux, 1 colle, 1 gomme, 1 stylo bleu (effaçable), 1 vert, 1 rouge, 1 noir
- Rapporter le dictionnaire de 6<sup>ème</sup>

### MATHEMATIQUES - LES CAHIERS DEMANDES SERONT PRECISES A LA RENTREE.

- 1 porte-mine 0,5 ou 0,7 mm HB
- 1 ardoise type Velléda + feutres + effacette
- 1 classeur souple environ 3 cm d'épaisseur
- 1 jeu de 6 intercalaires
- 1 paquets de feuilles simples perforées 21 x 29,7 petits carreaux
- 1 double décimètre et 1 équerre en plastique transparents (pas de bois ni aluminium)
- 1 compas de forme simple
- 1 rapporteur en plastique
- 1 calculatrice scientifique : Prendre celle de 6<sup>ème</sup>. Si vous devez en acheter une, modèle conseillé : « Casio Collège »

### FRANÇAIS

- 1 grand classeur rigide 2 anneaux + 1 souple plastique 4 anneaux (entre 2 et 3 cm) pour feuilles 21 x 29,7
- 8 intercalaires

### HISTOIRE-GEOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

- 1 classeur rigide à levier dos 8 cm (qui restera en classe) + 1 jeu de 6 intercalaires
- 1 classeur souple plastique 4 anneaux dos entre 2 et 3 cm

### ANGLAIS

- 1 cahier 24 x 32 à grands carreaux de 48 pages
- 1 cahier petit format 17 x 22 à grands carreaux

### ESPAGNOL

- 2 cahiers 24 x 32 à grands carreaux de 48 pages

### ALLEMAND

- 1 cahier A4 à grands carreaux de 48 pages

### SCIENCES PHYSIQUES

- 1 blouse en coton OBLIGATOIRE
- 1 cahier 24x32 à petits carreaux de 160 pages (environ)

### SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

- 2 cahiers 24x32 de 96 pages
- 1 torchon
- 1 paire d'écouteurs filaires avec prise jack

### TECHNOLOGIE

- 1 classeur 4 anneaux pour feuilles 21 x 29,7
- 1 jeu de 4 intercalaires

### EDUCATION MUSICALE

- 1 porte-vues (30 vues) (même qu'en 6<sup>ème</sup>)

### ARTS PLASTIQUES

- 1 crayon de bois : HB et 6B
- 2 pochettes papier blanc 224 g (24 x 32)
- 1 Porte-Vues (25 feuilles minimum)
- 1 carnet de croquis sans spirales : 14 X 21 cm (format paysage ou portrait), (80 pages mini) **Attention** : pas de bloc-notes
- 1 boîte de récupération de votre choix, pour ranger tout le matériel
- Pinceaux N° 4-10-14  
*Facultatif pour finaliser des travaux à la maison :*
- Peinture (gouache) : 3 couleurs primaires (cyan-magenta-jaune) + blanc + noir
- Des pinceaux (un rond, une brosse, etc...)

### LATIN

- 1 petit classeur souple pour feuilles 21 x 29,7 + 5 intercalaires
- Livre de poche « Les dieux s'amuse » de Denis LINDON (neuf ou d'occasion ou emprunté au choix)

## FOURNITURES 4<sup>ÈME</sup>

Vous pouvez commander vos fournitures en ligne et les faire livrer à votre domicile grâce à : [www.scoleo.fr](http://www.scoleo.fr)  
Sauf mention contraire, ne pas acheter de cahier à spirales.

### FOURNITURES COMMUNES A PLUSIEURS DISCIPLINES

- 1 bloc-notes de papier quadrillé (petits carreaux)
- 1 paquet de copies doubles perforées 21 x 29,7 grands carreaux
- 2 paquets de feuilles simples perforées 21 x 29,7 grands carreaux
- Lot de 200 pochettes plastifiées perforées pour feuilles 21 x 29,7
- Papier blanc A4 (de récupération ou type imprimante)
- 1 pochette de crayons de couleurs
- 1 clé USB marquée au nom de l'élève (4 Go de capacité suffisent)
- Trousse : 1 paire de ciseaux, 1 colle, 1 gomme, 1 stylo bleu (effaçable), 1 vert, 1 rouge, 1 noir

### MATHEMATIQUES

- 1 porte-mine O,5 ou O,7 mm HB
- 1 classeur 3cm + des pochettes plastifiées + 1 jeu de 6 intercalaires
- 1 cahier 21 x 29,7, petits carreaux
- 1 ardoise type Velléda + feutres + effacette
- 1 double décimètre et 1 équerre en plastique transparents (pas de bois ni aluminium)
- 1 compas de forme simple
- 1 rapporteur plastique
- 1 calculatrice scientifique : reprendre celle de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>.

### FRANÇAIS

- 1 classeur pour feuilles 21x29,7 + 6 intercalaires
- Dictionnaire reçu en 6<sup>ème</sup>

### HISTOIRE-GEOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

- 1 classeur rigide à levier dos 8 cm + 1 jeu de 6 intercalaires
- 1 classeur souple plastique 4 anneaux dos entre 2 et 3 cm

### ANGLAIS

- 1 cahier 24 x 32

### ANGLAIS +

- 1 cahier 24 x 32 (48 pages) à grands carreaux

### ESPAGNOL

- 2 cahiers 24x32 - 49 pages à grands carreaux

### SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

- 1 classeur souple fin + Feuilles grands carreaux + 5 intercalaires + 5 Feuilles Blanches
- Ou 2 cahiers 24x32 - 96 pages
- 1 paire d'écouteurs filaires avec prise jack
- 1 Torchon

### ALLEMAND

- 1 cahier A4 - 49 pages à grands carreaux

### SCIENCES PHYSIQUES

- 1 cahier 24x32 à petits carreaux de 160 pages (environ)
- 1 BLOUSE COTON OBLIGATOIRE

### TECHNOLOGIE

- le classeur de 5<sup>ème</sup> sera utilisé en 4<sup>ème</sup>

### EDUCATION MUSICALE

- 1 porte-vues (30 vues) (même qu'en 5<sup>ème</sup>)

### ARTS PLASTIQUES

- 1 crayon de bois : HB et 6B
- 2 pochettes papier blanc 224 g (24 x 32)
- 1 Porte-Vues (25 feuilles minimum)
- 1 carnet de croquis sans spirales : 14 X 21 cm (format paysage ou portrait), (80 pages mini) **Attention** : pas de bloc-notes
- 1 boîte de récupération de votre choix, pour ranger tout le matériel
- Pinceaux N° 4-10-14  
*Facultatif pour finaliser des travaux à la maison :*
- Peinture (gouache) : 3 couleurs primaires (cyan-magenta-jaune) + blanc + noir*
- Des pinceaux (un rond, une brosse, etc...)*

### LATIN

- 1 classeur pour feuilles 21 x 29,7 + intercalaires+ pochettes plastifiées

## FOURNITURES 3<sup>ÈME</sup>

Vous pouvez commander vos fournitures en ligne et les faire livrer à votre domicile grâce à : [www.scoleo.fr](http://www.scoleo.fr)  
Sauf mention contraire, ne pas acheter de cahier à spirales.

### FOURNITURES COMMUNES A PLUSIEURS DISCIPLINES

- 1 bloc-notes de papier quadrille (petits carreaux)
- 1 paquet de copies doubles perforées 21 x 29,7 grands carreaux
- 2 paquets de feuilles simples perforées 21 x 29,7 grands carreaux
- Lot de 200 pochettes plastifiées perforées pour feuilles 21 x 29,7
- Papier blanc A4 (de récupération ou type imprimante)
- 1 pochette de crayons de couleurs
- Trousse : 1 paire de ciseaux, 1 colle, 1 gomme, 1 stylo bleu (effaçable), 1 vert, 1 rouge, 1 noir

### MATHEMATIQUES

- 1 porte-mine 0,5 ou 0,7 mm HB
- 1 classeur 3cm + 1 jeu de 6 intercalaires
- 1 cahier 21 x 29,7
- 1 double décimètre et 1 équerre en plastique transparents (pas de bois ni aluminium)
- 1 compas de forme simple
- 1 rapporteur plastique
- 1 calculatrice scientifique : reprendre celle de 4<sup>ème</sup>.

### FRANÇAIS

- 1 classeur pour feuilles 21x29,7 + 1 jeu de 6 intercalaires

### HISTOIRE-GEOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

- 1 classeur rigide à levier dos 8 cm + 1 jeu de 6 intercalaires
- 1 classeur souple plastique 4 anneaux dos entre 2 et 3 cm

### ANGLAIS

- 1 classeur pour feuilles 21x29,7

### ANGLAIS +

- 1 cahier grands carreaux 24 x 32. 96 pages

### ESPAGNOL ou ALLEMAND

- 2 cahiers 24 x 32 49 pages à grands carreaux

### SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

- 1 classeur souple fin + Feuilles grands carreaux + 5 intercalaires + 5 Feuilles Blanches
- Ou 2 cahiers 24x32 - 96 pages
- 1 paire d'écouteurs filaires avec prise jack
- 1 Torchon

### SCIENCES PHYSIQUES

- 1 cahier 24x32 à petits carreaux de 160 pages (environ)
- Quelques pochettes plastiques
- 1 BLOUSE COTON OBLIGATOIRE

### TECHNOLOGIE

- le classeur de 4<sup>ème</sup> sera utilisé en 3<sup>ème</sup>
- 1 jeu de 6 intercalaires

### EDUCATION MUSICALE

- 1 porte-ues (30 ues) (même qu'en 4<sup>ème</sup>)

### ARTS PLASTIQUES

- 2 crayons de bois : 2HB et 6B
- 2 pochettes papier blanc 224 g (24 x 32)
- 1 carnet de croquis sans spirales : 14 X 21 cm (format paysage ou portrait), (80 pages mini) **Attention** : pas de bloc-notes
- Pinceaux N° 4-10-14
- 1 boîte de récupération de votre choix, pour ranger tout le matériel
- 1 porte-ues (30 ues)

### LATIN

- 1 classeur pour feuilles 21 x 29,7 +intercalaires+ pochettes plastifiées



**COLLÈGE  
SAINT-LOUIS**  
S'ÉPANOUIR ET RÉUSSIR

Année Scolaire  
**2022/2023**

